

Gare à la rage : nouvelle campagne du ministère

publié le 1er juillet 2024 intranet du MASA

Alors que la France est indemne de rage, des cas sont régulièrement détectés chez des carnivores domestiques importés de pays où sévit la maladie. La campagne « Gare à la rage », qui débute le 1er juillet 2024, s'adresse aux détenteurs d'animaux de compagnie et à tous les voyageurs.

Elle rappelle les risques liés à cette maladie et les démarches à effectuer avant de partir à l'étranger. Et surtout, elle rappelle qu'il ne faut pas ramener d'animal d'un pays touché par la rage !



Comme les années précédentes, la **campagne de communication 2024 " Gare à la rage "** s'adresse au grand public. Elle cible les vacanciers et les personnes qui voyagent à l'étranger avec leur animal de compagnie et cherche à prévenir l'introduction de la maladie sur le territoire national.

Elle sera relayée sur **les supports digitaux** du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (site internet et réseaux sociaux), sur les sites des DRAAF ainsi que via un réseau de partenaires (SIG/préfectures, ports, aéroports, associations de protection des animaux, I-CAD, DDPP et DDETSPP, cabinets vétérinaires, CNOV, site du ministère des Affaires étrangères).